

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1988 B 08647 Numéro SIREN : 345 379 176 Nom ou dénomination : OCPGER
--

Ce dépôt a été enregistré le 29/07/2019 sous le numéro de dépôt 76323

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 29-07-2019

N° DE DEPOT : 076323

N° GESTION : 1988B08647

N° SIREN : 345379176

DENOMINATION : OCPGER

ADRESSE : 90 avenue de Wagram 75017 Paris

MILLESIME : 2018

Désignation de l'entreprise :		OCPGER										Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		1 2																	
Adresse de l'entreprise		90 AV DE WAGRAM 75017 PARIS										Durée de l'exercice précédent *		1 2																	
Numéro SIRET *		3 4 5 3 7 9 1 7 6 0 0 0 3 4										Néant ☐ *																			
												Exercice N clos le,		3 1 1 2 2 0 1 8																	
												Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3															
Capital souscrit non appelé (I)		AA																													
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB										AC																			
	Frais de développement *	CX										CQ																			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF										AG																			
	Fonds commercial (I)	AH										AI																			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ										AK																			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL										AM																			
	Terrains	AN										AO																			
	Constructions	AP										AQ																			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR										AS																			
	Autres immobilisations corporelles	AT										AU		4 758 1 525																	
	Immobilisations en cours	AV										AW																			
	Avances et acomptes	AX										AY																			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS										CT																			
	Autres participations	CU										CV		19 152																	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Créances rattachées à des participations	BB										BC		616 712																	
	Autres titres immobilisés	BD										BE																			
	Prêts	BF										BG																			
	Autres immobilisations financières *	BH										BI		1 244																	
	TOTAL (II)	BJ										BK		4 758 638 634																	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL										BM																			
	En cours de production de biens	BN										BO																			
	En cours de production de services	BP										BQ																			
	Produits intermédiaires et finis	BR										BS																			
	Marchandises	BT										BU																			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV										BW																			
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX										BY		28 356																	
	Autres créances (3)	BZ										CA		460 000 231 233																	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB										CC																			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD										CE																			
DIVERS	Disponibilités	CF										CG		35 449																	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH										CI		3 052																	
	TOTAL (III)	CJ										CK		460 000 298 090																	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW																													
Comptes de régularisation	Primes de remboursement des obligations (V)	CM																													
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN																													
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO										IA		464 758 936 724																	
Renvois : (1) Dont droit au bail :												(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an :		CR													
Clause de réserve de propriété : *		Immobilités :										Stocks :										Créances :									

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGRIP N° 2051-SD 2019

Désignation de l'entreprise		OCPGER		Néant ☐ *	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 623...)	DA	7 623		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	762		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * Ej)	DG	2 875		
	Report à nouveau	DH	112 209		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	27 570		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	151 038		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	33 893		
	Dettes fiscales et sociales	DY	4 726		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	747 067		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	785 685			
	Ecart de conversion passif *	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	936 724			
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	785 685			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

DGFiP N° 2052-SD 2019

Désignation de l'entreprise : OCPGER		Néant ☐				
		Exercice N				
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires			
		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services * }	FD	FE	FF		
		FG	526 390	FH	FI	526 390
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	526 390	IK	FL	526 390
	Production stockée *			FM		
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	83 849	
	Autres produits (I) (II)			FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	610 239
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	477 916	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	5 669	
	Salaires et traitements *			FY	95 000	
	Charges sociales (10)			FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions }		GA		
				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD			
	Autres charges (12)		GE	833		
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	579 418	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	30 821
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)		GH	1 951	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)		GI	10 413	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	21 547	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	13 157	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)				GP	34 704	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	29 493	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
	Total des charges financières (VI)			GU	29 493	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	5 211
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	27 570

(RENVVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		OCP GER		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH		
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)				II		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	646 894	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	619 324	
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)				HN	27 570	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	— Crédit-bail mobilier *		HP	
			— Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N	
				Charges antérieures		Produits antérieurs

Désignation de l'entreprise										OCPGER		Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Conséquences à une réévaluation pratique au cours de l'exercice ou équivalent d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
								3		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Dont Composants	M2			KP		KQ		KR			
		Dont Composants	M3			KS		KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KV	1 525	KW		KX		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *					KY		KZ		LA		
		Matériel de transport *					LB	4 758	LC		LD		
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LE		LF		LG		
	Emballages récupérables et divers *					LH		LI		LJ			
	Immobilisations corporelles en cours					LK		LL		LM			
	Avances et acomptes					LN	6 283	LO		LP			
	TOTAL III												
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T			
	Autres participations					8U	12 535	8V		8W	623 329		
	Autres titres immobilisés					IP		IR		IS			
	Prêts et autres immobilisations financières					IT	1 244	IU		IV			
	TOTAL IV					LQ	13 779	LR		LS	623 329		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG	20 062	OH		OJ	623 329			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste		3		4			
						1							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		D0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LW		IX		
CORPORELLES	Terrains						IP		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME		MF	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions				IS		MG		MH		MI		
						IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencements, aménagements divers					IU		MN	1 525	MO		
		Matériel de transport					IV		MP		MR		
		Matériel de bureau et mobilier informatique					IW		MS	4 758	MU		
		Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes					NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III					IY		NG	6 283	NH		NI	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		OU		M7		OW
Autres participations					IO		OX	635 864	OY		OZ		
Autres titres immobilisés					II		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	1 244	2F		2G		
TOTAL IV					I3		NJ	637 109	NK		2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		OK	643 392	OL		OM		

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 1 8

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : OCP GERNéant ☒ *

CADRE A

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise <u>OCPGER</u>										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE		PF		PG		PH		
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	4 758	QM		QN		QO	4 758	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU	4 758	QV		QW		QX	4 758	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	4 758	ØP		ØQ		ØR	4 758	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilitisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5			N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9			Q1	
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7			Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5			R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3			S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1			T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8			T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6			U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4			V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2			W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9			X1	
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7			X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NI				NM				NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU			NV	
Total général non venant (NP + NQ + NR)		NW	Total général non venant (NS + NT + NU)			NY	Total général non venant (NW - NY)			NZ	
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
		1	2	3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II		5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D	
		6E	6F	6G	6H	
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
		9U	9V	9W	9X	
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III		7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2019

Extension 2

OCPGER

[illegible]

Désignation de l'entreprise : <u>OCPGER</u>				Néant ☐ *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	616 712	UM	UN 616 712	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT	1 244	UV	UW 1 244	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA				
	Autres créances clients		UX	28 356	28 356		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO)		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	4 861	4 861		
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	10 340	10 340		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)		VC	674 833	674 833		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	1 200	1 200		
	Charges constatées d'avance		VS	3 052	3 052		
	TOTAUX			VT	1 340 597	VU 722 641	VV 617 957
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	33 893	33 893			
Personnel et comptes rattachés		8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	4 726	4 726			
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	747 067	747 067			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX			VY	785 685	VZ 785 685		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

Désignation de l'entreprise OCPGER		Formulaire déposé au titre de l'IR		E.T.	Néant ☐ *		Exercice N clos le 3 1 1 2 0 1 8	
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	27 570
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à prouver ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	WB	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	XE	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX	XW	
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						17	
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WI	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %				18
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				ZN		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						WN		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *						WO		
Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	XR		
Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8	WQ		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								
TOTAL I							WR	
27 570								
II. DÉDUCTIONS								
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE							WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *							WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs				WV	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WH	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WP	
	Régime des sociétés mères et des filiales *						WW	
	Produit net des actions et parts d'intérêts : () Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						XB	
	2A						16	
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *						WZ	
	Majoration d'amortissement *						XA	
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 41 septies)		K9	Entreprises nouvelles (41 septies)		L2	ZY	
	Fille de complémentarité hors CICE (art. 44 undecies)		L6	Société investissements immobiliers coûtes (art. 208C)		K3	XD	
	ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)		QV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	XF	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)		PC		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		Z1	XG
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2	
	III. RÉSULTAT FISCAL							
TOTAL II							XH	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	27 570			
		déficit (II moins I)					XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				Z.L				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN			XO	
					27 570			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>OCPGER</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	105 751	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	27 570	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	78 181	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	78 181	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		ligne W1	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFiP N° 2058-C-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>OCPGER</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	217 960	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	– Réserves légales	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(105 751)		– Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE					
					Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	ØF	112 209		Report à nouveau	ZG	112 209				
								TOTAL II	ZH	112 209	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)						J7		YQ		
	– Engagements de crédit-bail immobilier								YR		
	– Effets portés à l'escompte et non échus								YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTÉRIEURES	– Sous-traitance								YT	36 000	
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)						J8		XQ	15 651	
	– Personnel extérieur à l'entreprise								YU		
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	401 702	
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV		
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)						ES		ST	24 563	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	477 916	
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE								YW	452	
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)						ZS		YZ	5 217	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								YX	5 669	
TVA	– Montant de la TVA collectée								YY	105 278	
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	92 733	
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2018) *								ØB		
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								ØS		
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	%	
	– Numéro de centre agréé *						XP				
	– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)										
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG		
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies								RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL		
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC		
	Groupe: résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JP		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

OCPGER

Société à responsabilité limitée au capital de 7.623 €
Siège social : 90 avenue de Wagram - 75017 PARIS
345 379 176 RCS PARIS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 28 JUIN 2019

Affectation du résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2018

...

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique décide d'affecter comme suit le **BENEFICE** net comptable de l'exercice s'élevant à la somme de **27.570 €** :

→ En augmentation du poste « Report à nouveau » créditeur
qui est ainsi porté de 112.209 € à 139.779 €

L'Associé unique reconnaît en outre qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices sociaux.

...

Pour copie certifiée conformé

L'ASSOCIE UNIQUE & GERANT

M. Jean-Jacques COUTURIER

